



DEUXIÈME RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT
DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Deuxième session
de la 61^e législature
du Nouveau-Brunswick

le 9 juin 2026

COMPOSITION DU COMITÉ	
M. Doucet, président	M ^{me} Wilcott
M. Mallet, vice-président	M ^{me} M. Wilson
M. Arseneault	M ^{me} Bockus
M ^{me} Sodhi	M. Lee
M. Johnston	M. Coon
M ^{me} Vautour	

le 9 juin 2026

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Madame la présidente,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son deuxième rapport.

Le comité se réunit le 9 juin 2026 et étudie le projet de loi 51, *Loi relative à l'Association des agents immobiliers du Nouveau-Brunswick*, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Shippagan-Les-Îles, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

Alexandre Cédric Doucet, député